

REGLEMENT de la Randonnée Cyclotouriste « La Barberotaine » - Dimanche 5 mai 2024

Article 1 : Organisation de la randonnée

La randonnée « La Barberotaine » est une randonnée cyclotouriste libre, sans classement, sans chronométrage, organisée par la section cyclotouriste **FFvélo de l'Amicale Sportive de Barberey (A.S.BARBEREY)**

Elle se déroulera le **dimanche 5 mai 2024**. Les inscriptions au départ et les arrivées se feront à la salle polyvalente de Barberey St-Sulpice.

Article 2 : Parcours et horaires

Trois parcours sont proposés aux participants. Inscriptions à partir de 7 h 15.

- Parcours n° 1 : 92 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 7 h 30 à 7 h 45.
- Parcours n° 2 : 75 kms - Départ au bon vouloir des clubs de 7 h 45 à 8 h
- Parcours n° 3 : 50 kms – Départ au bon vouloir des clubs de 8 h 15 à 8 h 30.

Article 3 : Inscriptions

Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes et cyclistes affiliés aux différentes fédérations, ainsi qu'aux cyclotouristes indépendants non licenciés. [Assurance comprise dans le montant de l'inscription].

Le montant de l'inscription est fixé à deux euros pour tous les cyclotouristes et cyclistes licenciés et à 4 euros pour les non licenciés

Les jeunes mineurs, licenciés à une fédération sportives devront être accompagnés.

L'inscription donne droit à un itinéraire de route, à un ravitaillement sur le circuit et à une boisson à l'arrivée.

Article 4 : Sécurité et Prévention

La randonnée n'est pas une compétition. Chaque participant s'engage à :

- Respecter le code de la route, ainsi que les autres usagers de la route.
- Respecter les consignes des organisateurs
- En cas d'infraction, la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière.

Les non licenciés devront signer « **une attestation sur l'honneur dans laquelle ils reconnaissent être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance des consignes de sécurité affichées au départ** ».

Un véhicule de fin de randonnée suivra chaque parcours. Aucune inscription ne sera prise après le départ de la voiture de fin de randonnée.

Le port du casque est très vivement recommandé aux participants, obligatoire pour les mineurs.

Article 5 : Récompenses

Les clubs seront récompensés en fonction du nombre de cyclos de chaque club participant à la randonnée. La remise des récompenses se fera après le retour des voitures de fin de parcours.